

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

DEUXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 28 février 2023, à 18 h, salle D-335 et par visioconférence Zoom  
sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

#### PRÉSENCES

**Mesdames :**

Janice Lemoignan  
Manou Bernard - **ZOOM**  
Lucie Duchesneau - **ZOOM**  
Mélanie Lepage

Angie Bélanger  
Émilie Boulay-Chouinard - **ZOOM**  
Marlaine Villeneuve - **ZOOM**

**Messieurs :**

Raymond Lacroix (président)  
Alexandre Ouellet  
Gilles Blaquière  
Philippe De Carufel - **ZOOM**  
Robin Lavoie  
François Dornier  
Mohammed Bahoura

Gino Pelletier  
Serge Le Guellec - **ZOOM**  
Pierre-Luc Michaud  
Kurt Vignola  
Frédéric Plourde - **ZOOM**  
Xavier Gravel

#### ABSENCES

Anna Lisa Cone  
Michel Pineault

#### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

**Mesdames :**

Julie Gasse, directrice (DFCDI)  
Marie-Josée Proulx, directrice (DRFMI)  
Vicky Boucher, directrice (DRH)  
Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec (IMQ)  
Annie-Lydia Gallant, directrice (CMÉC)  
Annie-France Pelletier, directrice adjointe (BIP)  
Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

**Monsieur :**

Ugo Leblanc, directeur (DAÉ)

#### 23-02.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

#### 23-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lacroix, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Angie Bélanger et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

---

**23-02.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>RE</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNÉE 2023 (CA23-01 du 7 février 2023) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

M. Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

Mme Marlaine Villeneuve mentionne une coquille au point 23-01.15 – Cahier de programmes le numéro indiqué est 300.B1. Mme Villeneuve demande de faire la correction pour remplacer celui-ci par le bon numéro étant le 200.B1.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal avec la correction demandée par Mme Villeneuve.

---

**23-02.04 PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>RE</sup> RENCONTRE DE L'ANNÉE 2023 (CE23-01 du 24 janvier 2023) DU COMITÉ EXÉCUTIF : POUR DÉPÔT**

---

Les documents sont déposés pour informations.

---

**23-02.05 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, membres du conseil, à poser leurs questions sur des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion. Il informe les personnes non membres de l'assemblée qu'elles pourront émettre leurs commentaires au fur et à mesure des points qui seront présentés.

---

**23-02.06 SURVOL COLLÉGIAL : POUR INFORMATION**

---

M. François Dornier, directeur général, présente le point Évolution de l'effectif selon le type de formation Cégep – IMQ ET CMÉC : M. Dornier fait la présentation des projections 2022-2031, selon les données du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour les trois composantes du Collège.

La stratégie du CMÉC est de faire la promotion pour aller chercher le plus d'étudiantes et d'étudiants à l'extérieur de la région pour venir étudier au Collège de Rimouski.

Demandes d'admission : Mme Annie-France Pelletier fait la présentation du document préalablement déposé concernant les statistiques globales des demandes d'admission pour l'automne prochain, en incluant le portrait des demandes d'admissions à l'international. Ces demandes dépassent 30 demandes de plus comparativement à celles reçues à pareil date l'an dernier.

---

**23-02.07 SUIVIS STATUTAIRES : POUR INFORMATION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente les points.

- **Plan d'action (plan de redressement)**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le suivi plan de redressement et fait un court résumé des actions actuellement en état d'avancement, celles qui restent à faire ainsi que les actions terminées à ce jour.

- **Suivi budgétaire**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, fait la présentation des résultats des fonds de fonctionnement, des dépenses détaillées et du sommaire par direction cumulatif au 31 janvier 2023.

FONDS DE FONCTIONNEMENT – Janvier 2023

Revenus :	66 224 956 \$
Dépenses :	65 816 021 \$
Surplus :	408 935 \$

---

### **23-02.08 CAHIER DES INDICATEURS (TABLEAU DE BORD) : POUR INFORMATION**

M. François Dornier, directeur général, présente brièvement toutes les pages du tableau de bord tel que les graphiques portant sur les effectifs étudiants, les services aux étudiants, les informations financières, les communications, les taux de réussite et les ressources humaines.

M. Dornier demande aux membres de prendre connaissance du document et de soumettre leurs questions lors du prochain conseil d'administration le 4 avril 2023 et ajoute que le prochain dépôt du cahier des indicateurs (tableau de bord) sera fait en mai 2023.

---

### **23-02.09 INDICATEURS RH (PRÉSENCE AU TRAVAIL) : POUR INFORMATION**

Mme Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, fait la présentation du document des indicateurs de présence au travail 2022-2023 (déposé séance tenante). Mme Boucher poursuit avec l'utilisation du programme d'aide aux employés (PAE) et termine avec l'évolution des coûts de convention et fait un résumé des actions à venir.

---

### **23-02.10 CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024 / CÉGEP – IMQ ET CMÉC : POUR ADOPTION**

M. Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Enseignement supérieur, un calendrier scolaire pour chacune de nos composantes, le Cégep, l'IMQ et le CMÉC, qui précisent le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier au Collège de Rimouski.

Le nouveau Régime d'études collégiales précise que le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun, un minimum de 82 jours, consacrés aux cours et à l'évaluation.

**CONSIDÉRANT** les résultats des consultations effectuées ;

**CONSIDÉRANT** les exigences du Régime des études collégiales relativement à l'élaboration du calendrier scolaire ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la rencontre Cégep/Syndicat (RCS) ;

Il est recommandé d'adopter les calendriers scolaires 2023-2024 du Cégep, de l'IMQ et du CMÉC, tels que présentés.

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les calendriers scolaires 2023-2024 du Cégep, de l'IMQ et du CMÉC, tel qu'ils sont présentés.

**23-02.11 CÉGEP – PAVILLON J/RÉFECTION MAJEURE PHASE 1 ET IMQ – PAVILLON E/RÉFECTION DU BASSIN DE PLONGÉE ET DES LOCAUX ANNEXES/LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION**

---

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection majeurs de la piscine du PEPS étaient nécessaires à la suite d'un bris important en août 2019. Cette première phase de rénovation du PEPS s'inscrit dans un projet global de réfection qui se poursuivra pour les années à venir, en conformité avec la planification décennale des investissements du Cégep soumise au ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Par ailleurs, à l'Institut maritime du Québec, des travaux de réfection majeurs s'avéraient nécessaires pour ce qui est du bassin de plongée de l'endroit, d'accessoires associés et de certains locaux connexes principalement utilisés dans le cadre du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en Plongée professionnelle, pour la reconnaissance des acquis et des compétences de la formation continue de même que pour des formations en évacuation destinées à des sous-marinières militaires.

Étant donné la nature des interventions nécessaires dans le cadre des dossiers décrits précédemment, le Collège décida de regrouper les travaux requis dans un seul et unique appel d'offres de manière à permettre une économie d'échelle en ce qui a trait à la facture à anticiper de même que pour rendre le contrat plus attractif pour de potentiels soumissionnaires.

Rappelons que les travaux requis pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés consistaient principalement en la réalisation des interventions suivantes :

- Travaux de démolition divers ;
- Réparation et réfection des dalles et des parois de béton inhérentes aux bassins aquatiques ;
- Réfection de céramique/bassin & plage (Cégep) ;
- Fourniture et installation d'un système préfabriqué de parois de bassin aquatique (Cégep) ;
- Réfection générale en plomberie ;
- Réfection des systèmes de filtration et de traitement de l'eau ;
- Réfection des équipements et accessoires de piscine ;
- Réfection de gradins et de garde-corps (Cégep) ;
- Travaux électriques divers (éclairage, réseau de distribution, alarme-incendie, etc.) ;
- Travaux de ventilation divers ;
- Réfection de toiture (IMQ) ;
- Travaux architecturaux divers (réfection de cloisons, de planchers, de plafonds, de peinture, de portes, de cloisons vitrées, etc.).

À la suite d'un appel de candidatures public pour le choix des professionnels, les firmes montréalaises *Poirier Fontaine Architectes Inc.* (spécialité Architecture) et *GBI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire pour le projet.

Les coûts relatifs aux travaux en question ont été initialement estimés à 4 630 467 \$ (3 070 407 \$ pour la partie « PEPS » et 1 560 060 \$ pour la partie « IMQ », toutes taxes incluses) et prévus être financés ainsi : pour la partie « PEPS », à partir d'une enveloppe ad hoc de 2 304 800 \$ issue d'assouplissements de l'entente bilatérale intégrée (EBI) convenus le 3 mars 2021 entre le gouvernement fédéral et le Québec ; pour la partie « IMQ », à partir d'une enveloppe ad hoc de 750 000 \$ issue d'une convention d'aide financière spécifique à la réfection du bassin de plongée de l'IMQ ; et pour le reste du solde des deux (2) projets, à même l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien du Collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le comité exécutif a entériné, lors de la séance du 11 mars 2021 (ComExec 21-05.03), l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise CB4S inc. (Saint-Arsène, Québec) au montant total de 4 483 132,42 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées font l'objet d'ordres de changement adoptés lors de la réunion du comité exécutif du 26 avril 2022 (ComExec 22-07.04).

Le total des ordres de changement finaux se résume dans deux (2) tableaux joints à la présente. À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur est passé à 4 998 223,68 \$. Le pourcentage de dépassement des coûts représente au final 11,49 % de la valeur du contrat original soit 515 091,25 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont exécutés et que l'entreprise CB4S inc. (Saint-Arsène, Québec) a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques corrections mineures et quelques modalités administratives qui restent encore à satisfaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'une allocation de 45 990 \$ a été conservée sur le paiement final pour couvrir la réalisation des corrections mineures et des modalités administratives précitées ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski ;

Il est recommandé d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document, moins une allocation de 45 990 \$ conservée pour la réalisation de corrections mineures et de modalités administratives à compléter durant les semaines à venir. Le paiement en question se traduira tout d'abord par l'émission de chèques totalisant 491 076,31 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise CB4S inc. (Saint-Arsène, Québec). Les paiements réalisés dans ce dossier seront ainsi de 4 952 233,68 \$ soit 99,08 % du coût total du projet.

L'allocation de 45 990 \$ sera pour sa part libérée dès que les travaux différés auront été réalisés à la satisfaction de l'architecte et du Collège. Le solde relatif au projet sera alors nul étant donné les 4 998 223,68 \$ reçus par l'entrepreneur pour ses services.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur CB4S inc. (Saint-Arsène, Québec) responsable des travaux faisant l'objet du présent document, moins une allocation de 45 990 \$ conservée pour la réalisation de corrections mineures et de modalités administratives à compléter durant les semaines à venir.

## **23-02.12 VARIA**

---

Projet de haute importance/Entente entre le CSMOIM et le Collège de Rimouski : Mme Julie Gasse confirme la signature d'un contrat de 2,9 millions et informe les membres qu'une entente est en cours de rédaction et cette entente sera présentée lors du conseil d'administration le 4 avril prochain. Mme Manou Bernard ajoute qu'elle sera la signataire de ce contrat pour la partie CSMOIM et pour ne pas être en conflit d'intérêts lors de ce point, elle se retirera du conseil d'administration le moment venu.

Annonce concernant le Collège Mohawk (anglophone) à Hamilton en Ontario : Mme Gasse rappelle qu'à l'automne 2021, une approche avait été faite avec le Collège Mohawk à Hamilton en Ontario afin de procéder à la formation d'un consortium entre les deux collèges. Un projet a été présenté et a été accepté (entente importante et prioritaire de 2,1 millions). Mme Gasse ajoute que sept projets de formation ont été déposés.

Grève étudiante : M. Ugo Leblanc, directeur des affaires étudiantes, informe les membres du conseil d'administration qu'une assemblée générale de l'AGCER s'est tenue et mentionne que près de 430 participantes et participants étaient présents. À la suite de l'assemblée générale de l'AGCER les étudiantes et les étudiants ont voté en faveur de deux journées de grève afin de revendiquer l'équité de la rémunération des stages, M. Leblanc ajoute que ces deux journées de grèves devront être reprises.

Formation à distance : M. Kurt Vignola explique que l'enseignement à distance fait partie des nouvelles réalités de l'enseignement collégial. Autant le personnel du Collège que les étudiantes et étudiants ont des attentes. M. Vignola ajoute que des négociations nationales sont en cours et que nous attendons leurs conclusions pour prendre position sur le sujet.

### **23-02.13 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 00.

---

Le président  
(M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire d'assemblée  
(Mme Myriam Michaud)